



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Lô, le 22 octobre 2026

Vigilance orange « vents violents » : la préfecture de la Manche appelle à la prudence

Météo France a placé le département de la Manche en vigilance orange « vents violents » ce vendredi 23 octobre, de 0h00 à 18h00.

Des vents violents attendus

La tempête nommée Austen balaiera le Nord-Ouest de la France **dans la nuit de jeudi 22 à vendredi 23 octobre, et la journée de vendredi**. La Manche est particulièrement exposée par les vents les plus forts, notamment sur son littoral.

Des rafales de 110 à 120 km/h sont attendues dans les terres et de 130 à 140 km/h sur la côte Ouest du littoral et le Nord Cotentin. La situation reste susceptible d'évoluer en fonction de la trajectoire et de l'intensité de la dépression.

Météo France place donc le département de la Manche :

- en vigilance jaune « vents violents » de 22h00 à 0h00 ce jeudi 22 octobre puis en **vigilance orange de 0h00 à 18h00 ce vendredi 23 octobre ;**
- en vigilance **jaune « pluie-inondation » de 22h00 aujourd'hui à 16h00 ce vendredi 23 octobre ;**
- en vigilance **jaune « vagues-submersion » de 02h00 à 20h00 ce vendredi 23 octobre.**

BP 70522 - 50002 SAINT-LO CEDEX - Tél. : 02.33.75.49.50 - Mél. : prefecture@manche.gouv.fr

Accueil général ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Accueil du public les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Point accueil numérique de 8h30 à 12h30

www.manche.gouv.fr

Des mesures de prévention renforcées

Afin de prévenir les accidents et de limiter les conséquences de cet épisode venteux, le préfet de la Manche a pris deux arrêtés :

- **Un arrêté applicable du jeudi 22 octobre à 18h00 au vendredi 23 octobre à 18h00 portant sur les mesures de réduction de la vitesse.** Ces restrictions ciblent exclusivement les véhicules de transport de marchandises et de voyageurs d'un poids total autorisé en charge (PTAC) supérieur à 7,5 tonnes :
 - Baisse de 20 km/h sur les autoroutes, voies rapides et routes à 4 voies.
 - Baisse de 10 km/h sur le réseau routier secondaire.

Aucune restriction de vitesse pour les véhicules légers (VL). Il est toutefois recommandé aux automobilistes d'adapter leur vitesse aux conditions météorologiques et de redoubler de prudence, notamment lors des rafales de vent.

- **Un arrêté applicable du jeudi 22 octobre à 18h00 au vendredi 23 octobre à 18h00 restreignant les déplacements aux abords du littoral,** avec notamment une restriction de l'accès aux plages afin de prévenir les accidents. Il est interdit de se baigner ou de pratiquer une activité nautique pendant la durée des restrictions. Cette mesure vise à protéger la population face aux risques liés aux vagues-submersion, alors que le département est placé en vigilance jaune pour ce phénomène et que des rafales de vent pouvant atteindre 140 km/h sont annoncées.

Consignes de prudence

Marc CHAPPUIS, préfet de la Manche appelle chacun à la plus grande prudence, et à respecter les consignes suivantes :

- **limitez vos déplacements ;**
- **limitez vos activités en plein air ;**
- **limitez votre vitesse** sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou un attelage sensible aux effets du vent ;
- **ne prenez pas la mer,** ne vous mettez pas à l'eau et stoppez toute activité nautique ;
- **n'intervenez pas sur les toitures** et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
- **rangez ou fixez les objets sensibles** aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés ;
- **fermez portails, portes, fenêtres et volets ;**
- en ville, soyez **vigilants aux chutes** possibles d'objets divers.

Suivez l'évolution de la situation sur : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/manche>

Restez informés

Tenez-vous informés de la situation sur le site internet de [Météo France](https://www.meteo.fr) et les réseaux sociaux [X](#) et [Facebook](#) de la préfecture de la Manche.

Adoptez les bons comportements pour garantir la sécurité de tous, même au-delà de la fin de la vigilance orange.

Contact : pref-presse@manche.gouv.fr

BP 70522 - 50002 SAINT-LO CEDEX - Tél. : 02.33.75.49.50 - Mél. : prefecture@manche.gouv.fr

Accueil général ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Accueil du public les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Point accueil numérique de 8h30 à 12h30

www.manche.gouv.fr



